

d'un régime de soins de santé plus efficace, contribuant ainsi à la santé, au bonheur et à la longévité des Canadiens; et d'examiner, en outre, la manière dont un tel régime de soins de santé amélioré pourrait modifier ou freiner les coûts accrus des soins médicaux;

Que douze sénateurs, dont quatre constituant un quorum, soient désignés, à une date ultérieure, pour faire partie de ce comité spécial;

Que le comité soit autorisé à convoquer des personnes, à exiger la production de documents et pièces, à interroger des témoins, à faire rapport selon les besoins, à faire imprimer au jour le jour les documents et les témoignages qu'il juge à propos; et

Que le comité présente son rapport final au Sénat au plus tard douze mois après sa création.—(*L'honorable sénateur Corbin*).

L'honorable Eymard G. Corbin: Honorables sénateurs, j'ai fait ajourner il y a deux jours le débat de la motion du sénateur Argue pour un certain nombre de raisons sur lesquelles je ne pense pas que je devrais m'étendre en détail cet après-midi, sauf pour dire que j'estime encore qu'un comité de 12 membres prendra, je le crains, une bonne partie du temps dont ses membres et les autres honorables sénateurs disposent pour bien accomplir leur travail. La plupart d'entre nous, sinon tous, font partie d'au moins un, sinon deux et parfois même trois comités. J'ai pensé pour cette raison que la création d'un comité de plus rendrait plus pénible la difficulté de trouver des membres disponibles pour siéger aux comités en général. Lorsque le sénateur Haidasz est intervenu jeudi dernier pour proposer la création d'un comité additionnel, j'ai dit qu'un comité déjà existant pourrait très bien s'occuper des problèmes dont il voulait charger son comité additionnel. J'ai encore à certains égards les mêmes réserves quant à la création de ce comité-ci. C'est une des raisons qui expliquent mon peu d'enthousiasme pour cette idée. Je n'irai cependant pas à l'encontre de ce qui semble être un soutien considérable pour la création de ce comité.

D'autres inquiétudes ont été exprimées, non seulement par moi-même, mais par certains collègues de mon parti et par certains sénateurs de l'autre parti également, quant à l'ampleur de l'étude dans laquelle se lancerait le nouveau comité. Pour ma part j'estime que si quelques sénateurs sont professionnellement qualifiés pour s'occuper de certaines des questions que ce comité doit examiner, nous n'avons pas au Sénat suffisamment de compétences et de moyens pour procéder au large tour d'horizon dont parle le sénateur Argue dans sa motion, qui consiste à examiner le régime de soins de santé du Canada. C'est plutôt général comme mission. Cela embrasse tout l'éventail de la santé. Donc à moins de recourir à des douzaines de spécialistes de l'extérieur, je ne pense pas que le Sénat soit en mesure d'étudier convenablement un sujet aussi vaste. Donc je désire présenter un amendement. Je cherche quelqu'un pour l'appuyer. Puis-je demander au sénateur Olson d'appuyer ma motion?

L'honorable H.A. Olson: Je n'ai pas vu l'amendement.

Le sénateur Corbin: Je lui ai rendu le même service auparavant sans avoir entendu sa motion. Donc s'il voulait nous accorder son attention, peut-être trouverait-il le moyen d'appuyer l'amendement.

[Le sénateur Doody.]

Donc je propose, avec l'appui conditionnel de l'honorable sénateur Olson, C.P.:

Que la motion soit modifiée au premier paragraphe, en retranchant à la deuxième ligne, immédiatement après le mot «d'examiner», les mots «le régime de soins de santé au Canada»; et en remplaçant, aux septième et huitième lignes, les mots «un tel régime de soins de santé amélioré» par les mots «la médecine préventive et d'autres mesures préventives».

Si le sénateur Olson veut bien manifester son appui, nous pourrions examiner la motion.

Le sénateur Olson: Honorables sénateurs, j'appuie la motion.

L'honorable C. William Doody (leader adjoint du gouvernement): Honorables sénateurs, peut-on avoir le texte de la motion?

Le sénateur Corbin: Je m'excuse, j'avais l'intention d'en communiquer le texte à l'honorable sénateur ce matin.

Son Honneur le Président suppléant: Vous plaît-il, honorables sénateurs, d'adopter la motion?

L'honorable Royce Frith (chef adjoint de l'opposition): Honorables sénateurs, l'amendement a pour effet de faire porter l'attention du comité sur la médecine préventive et d'autres mesures de soins de santé et sur les façons d'améliorer en conséquence le régime de soins de santé du Canada. Je pense que les mots qui ont été supprimés, c'est-à-dire l'examen du régime de soins de santé du Canada, préoccupaient beaucoup d'honorables sénateurs qui estimaient que c'était trop général. Je crois que l'essentiel de la proposition du sénateur Argue recueille de solides appuis. Il s'agit d'étudier les différents systèmes de soins de santé et la médecine préventive. Pour cette raison, j'appuie l'amendement.

● (1420)

L'honorable Brenda M. Robertson: Honorables sénateurs, à bien examiner l'amendement, certains d'entre nous ont encore des réserves. Je propose donc l'ajournement du débat.

Son Honneur le Président suppléant: Plaît-il aux honorables sénateurs d'adopter la motion?

Des voix: Oui.

Des voix: Non.

Son Honneur le Président suppléant: Que les honorables sénateurs qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Son Honneur le Président suppléant: Que les honorables sénateurs qui sont contre la motion veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Son Honneur le Président suppléant: A mon avis, les non l'emportent.

Le sénateur Doody: Le Sénat veut-il refuser au sénateur Robertson la permission de participer au débat?

Le sénateur Frith: Non, mais nous voudrions qu'elle y participe dès maintenant.

Le sénateur Doody: Vous voulez qu'elle le fasse dès maintenant. Autrement dit, on ne lui donne pas le temps de se préparer.